**Annexe : liste des pièces à fournir**

|  |  |
| --- | --- |
| **Exigences** | **Attendus, pièces à fournir (format numérique)** |
| **Performance énergétique** | * Onglet « performance énergétique » du dossier de candidature renseigné, dont la note justifiant les choix retenus et décrivant les consommations prévisionnelles du bâtiment au regard des systèmes et équipements envisagés * Rapport d’audit énergétique (étude règlementaire) * Rapport phpp, le cas échéant * Autres rapports d’étude éventuelle |
| **Suivi de la performance énergétique** | Note descriptive du dispositif d’instrumentation envisagé pour suivre les performances en phase de fonctionnement |
| **Empreinte carbone** | Catégorie 1 : note détaillant le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur une durée d'exploitation de 50 ans ; présenter a minima le niveau de détail ci-dessous ainsi que les éléments méthodologiques utilisés (périmètre, facteurs d’émission…).   * CO2 travaux = GES émis en phase chantier du fait des matériaux et livraisons, des engins de chantier et des déplacements des ouvriers ; * CO2 conso. énergétiques = GES émis en phase fonctionnement, du fait de la totalité des consommations énergétiques du bâtiment, et non des seuls 5 usages réglementés; * CO2 déplacements = GES dues aux déplacements générés par l’activité du bâtiment.   Catégorie 2 : rapport d’analyse du cycle de vie et mise en avant des résultats ; précision de la méthode employée (méthode E+C-, ACV dynamique) |
| **Promotion des filières constructives durables : matériaux biosourcés et géosourcés** | Onglet « matériaux bio/géosourcés » du dossier de candidature renseigné, en précisant l’origine des bois mis en œuvre |
| **Recours aux énergies renouvelables** | Note précisant la conception architecturale et les travaux menés pour favoriser la solarisation du bâtiment, dans une approche « d’architecture solaire », dont notamment (liste non exhaustive) :   * Prise en compte des apports actifs et passifs de l’énergie solaire, * Orientation de la toiture ou des façades visant à optimiser la surface productive, * Organisation du plan masse, * Prise en compte des ombres, * Structure permettant de supporter l’installation de panneaux solaires (fondations, charpente, complexe de toiture) et production PV le cas échéant, * Type de toiture favorable (étanchéité, isolant…), * Local onduleur / local technique ou chaufferie, passages de câbles et protections électriques prévues, * Accès prévu à la toiture pour la maintenance et l’installation de la centrale, avec présence d’EPI/EPC, * ...   La conception devra être compatible avec l’usage du bâtiment et ses besoins énergétiques, en prenant en compte l’ensemble des conditions de sécurité d’une centrale solaire (photovoltaïque ou thermique), notamment dans le cas d’Etablissement Recevant du Public (ERP)   * Catégorie 2 (et 1 en cas de point d’attention choisi) : production PV et note de calcul des consommations énergétiques finales prévisionnelles du bâtiment en fonctionnement (tous usages confondus), précisant le pourcentage des besoins couverts par des énergies renouvelables (tout mode de production confondu : réseau de chaleur, bois-énergie, solaire thermique et photovoltaïque, etc.) |
| **Confort d’été** | * Résultats de la simulation thermique dynamique (réalisée de préférence dès l’APS) * Note précisant les solutions de réduction des périodes d’inconfort (sur-ventilation, protection solaires passives…) |
| **Qualité de l’air intérieur** | * Une attention particulière devra être portée sur la qualité de la conception des systèmes de renouvellement d’air, sur la rigueur et la qualité de leur mise en œuvre ainsi que sur la facilitation de leur maintenance * Résultats des tests d’étanchéité à l’air des réseaux de ventilation * Si le projet est situé dans une commune à potentiel radon de catégorie 3 : * Catégorie 1 : résultats laboratoire des tests radon   <https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx#.Yh3n_y_pORs>   * Catégorie 2 : note précisant la considération du risque radon et détaillant les mesures de réduction du risque |
| **Gestion et valorisation des déchets de chantier** | Privilégier les matériaux et équipements faiblement producteurs de déchets  Catégorie 1 : rapport du diagnostic portant sur la gestion des Produits, Equipements, Matériaux et Déchets issus de la démolition ou de la rénovation  Catégorie 2 : note justifiant le choix de l'objectif de gestion et de valorisation des déchets retenus, et décrivant les actions envisagées pour atteindre cet objectif (action de prévention, modes de tri, de collecte, pistes de réflexion sur le réemploi de certains flux/déchets...) |
| **Vie et usage du bâtiment** | Note descriptive des outils qui seront mis en œuvre pour informer les usagers sur le fonctionnement du bâtiment et faciliter leur appropriation |
| **Phase de conception du projet intensifiée** | * Mettre en place une démarche BIM prévoyant la signature d’une Convention entre les acteurs du projet * Note descriptive de la démarche, des méthodes de concertation, des acteurs, précision sur la prise en compte de l’expertise d’usage… |
| **Réemploi / recyclage** | * Fournir l’extrait du dossier de consultation des entreprises (exemple : lot 0) * Fournir le taux d’incorporation des matériaux issus du réemploi / de la réutilisation * Justifier de la compétence réemploi en AMO ou dans l’équipe de maîtrise d’œuvre |
| **Santé des occupants** | Note descriptive précisant :   * L’impact des matériaux mis en œuvre sur la qualité de l’air > privilégier les matériaux à faible impact notamment en termes de relargage de COV, et particulièrement pour les revêtements de sols, de parois et les peintures (étiquette A+) * L’attention portée sur les produits d’entretien utilisés * Les solutions mis en œuvre pour favoriser la lumière naturelle * Les solutions mises en œuvre pour absorber le bruit |
| **« Basse technologie »** | Note décrivant les « basses technologies » mises en œuvre |
| **Déconstruction / réversibilité** | Note décrivant les ouvrages et les modes constructifs mis en œuvre permettant la déconstruction et/ou la réversibilité |
| **Analyse économique** | Onglet « analyse économique » du dossier de candidature renseigné |
| **Besoins administratifs et autres** | * + - Un courrier faisant acte de candidature, permettant de valider une date de démarrage * Le dossier de candidature renseigné(fichier excel comportant 6 onglets) * Copies des décisions d’aides publiques déjà obtenues pour le projet (délibération de collectivités locales, …) * Le plan de financement prévisionnel * Le calendrier prévisionnel de l’opération * Un relevé d’identité bancaire au format IBAN * Une note descriptive générale :   + Politique du maître d’ouvrage en matière de développement durable ;   + Contexte et environnement général du projet (aménagement, urbanisme, volet social, environnemental et économique), état des lieux et évolutions futures du site ;   + Moyens retenus pour l'organisation du pilotage de l'opération, la mobilisation de tous les acteurs du projet (usagers, entreprises de travaux, de maintenance…) afin d’atteindre les niveaux d’exigences de l’appel à projets, et pour contribuer à leur montée en compétence ;   + Pourront s’y ajouter les éléments descriptifs demandés dans les pièces à fournir. * Pièces relatives au dossier de rénovation / construction :   + Plans de situation du projet, plan de masse du projet (avec indication du nord, des voies de desserte et cheminement, stationnements, aménagements extérieurs…) plans des façades, toitures et coupes, plan des aménagements intérieurs par niveau (avec indication du nord) ;   + Photos du site (actuel), photomontages permettant d’apprécier l’intégration du projet (différents angles) ;   + Programme, et dossier technico-économique le plus avancé : APD, ou DCE ;   + Plan prévisionnel d’entretien et de maintenance. |